



Achat d'un maison faisant l'objet d'une l

Par **sco31**, le **22/12/2009** à **15:33**

Bonjour,
Mon ami et moi achetons une maison qui fait l'objet d'une liquidation judiciaire.
Nous avons signé l'offre d'achat le 2 septembre. Nous avons subi tous les délais liés à cette procédure jusqu'à une audience pour la levée d'ordonnance le 11 décembre. Le juge nous a prévenu que nous devons encore attendre la publication + 10 jours. Ce qui nous mène au 28. Le 29 décembre, RDV est pris avec les notaires. L'avocate des créanciers ne veut pas signer avant l'année prochaine pour une histoire de certificats (ce qui est bidon puisque c'est 15 jours après le 11 déc.). Et là, nous n'en pouvons plus et souhaitons mettre en cause cet avocat qui recule la signature définitive et du même coup, cette personne nous prive d'un toit mon ami, mon fils 3 ans et moi dès le 1er janvier... Si nous cassons la vente, nous devons nous acquitter d'une amende de 23000€ et nous ne voulons pas payer, bien évidemment!
Savez-vous s'il existe un moyen de casser la vente sans frais? Y-a-t'il un moyen de pression sur cette avocat? Comment pouvons nous engager une procédure contre cette personne? Merci de votre aide!!